



commune de
THOREE LES PINS

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DU 24 OCTOBRE 2022**

1

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix-sept octobre deux mil vingt-deux s'est réuni à la Mairie le vingt-quatre octobre deux mil vingt-deux à vingt heures trente minutes, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Joël LELARGE, Maire.

Étaient présents : Mesdames Amandine DUGUET, Aurélia PIRON, Odile VÉDIE, Joëlle GERMOND, Patricia BOURDIN, Messieurs Joël LELARGE, Patrick JAUNAY, Arnaud GAULTIER, Eric PELE et David DOIRE.

Absents excusés : Madame Noémi BINOIS (pouvoir à M. Patrick JAUNAY), Karine SHAHIN, Messieurs Jean-Luc BOURGOIN (pouvoir à Mme Aurélia PIRON), Michel GOSSE et Patrick CHOLLET (pouvoir à M. Joël LELARGE).

Secrétaire de séance : Mme Joëlle GERMOND.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Droit de préemption urbain - GAULTIER
- Devis pour l'éclairage du terrain de football

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité des membres présents.

01 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 SEPTEMBRE 2022

Aucune remarque n'est énoncée sur le procès-verbal de séance du 19 septembre 2022 qui est de ce fait adopté à l'unanimité.

02 - RÉVISION TRIENNALE DU LOYER GUINGUETTE

Délibération N°053-20222410D

Dans la délibération du 03 juin 2019, il était prévu une révision du loyer basé sur l'indice trimestriel de référence des loyers commerciaux et révisable tous les trois ans.

Le loyer actuel est de 300€ TTC. M. le Maire propose de ne pas réviser le loyer et de revoir la situation dans 3 ans.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil acceptent la proposition de M. le Maire.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Arrivée de Mme Patricia BOURDIN en cours de séance.

03 - DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN - CONSORTS CORBIN

Délibération N°054-20222410D

La Commune n'exercera pas son droit de préemption sur les parcelles bâties des Consorts CORBIN située « 4, allée du Jeu de Boules » à Thorée-les-Pins (Sarthe), d'une superficie de 00ha 12a 70ca, parcelles section B n° 311-1277-1813.

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

04 - DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN - GAULTIER

Délibération N°055-20222410D

La Commune n'exercera pas son droit de préemption sur les parcelles bâties de Monsieur Arnaud GAULTIER située « 4, rue Lenail » à Thorée-les-Pins (Sarthe), d'une superficie de 00ha 03a 80ca, parcelles section B n° 1325-1327 et 1859.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

05 - DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - REPRISE DES EXCÉDENTS DU SIL - BUDGET COMMUNE

Délibération N°056-20222410D

Suite à la dissolution du Syndicat Intercommunal du Loir, son actif-passif a été réparti entre les différentes collectivités adhérentes. Pour intégrer ses résultats, notamment des excédents, il y a lieu de prendre la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

Chapitre 002 « Résultat de fonctionnement reporté » + 3 512,15 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Chapitre 001 « Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté » + 2 476,52 €

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité des membres présents, cette décision modificative.

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

06 - TARIFS CIMETIÈRE 2023

Délibération N°057-20222410D

Le Conseil Municipal décide d'augmenter pour 2023 les prix des concessions de cimetière, des columbariums et des cavurnes, le tarif pour le jardin du souvenir reste inchangé.

Cimetière

Concession 30 ans : 180 €
Concession 50 ans : 255 €

Columbarium

15 ans : 583 €
30 ans : 918 €
Plaque de porte : 354 €

Cavurne

30 ans : 265 €

Jardin du Souvenir

Dispersion des cendres : gratuit
Gravure sur le lutrin pour une durée de 30 ans : 30,00 €

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

07 - TARIFS FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2023

Délibération N°058-20222410D

Le Conseil Municipal décide d'augmenter pour 2023 le tarif lié au financement de l'assainissement collectif, à savoir 2 481 € TTC ou frais réels + 10 % si le devis de raccordement est supérieur à 2 481 € TTC.

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

08 - TARIFS REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2023

Délibération N°059-20222410D

Le Conseil Municipal décide de reconduire les tarifs 2022 en 2023, à savoir la prime fixe à 66 € HT et le prix au m3 d'eau consommé à 1,20 € HT.

De plus, pour les foyers n'utilisant pas le service d'eau potable de Veolia Eau et raccordés à l'assainissement collectif, comme depuis 2011, il sera retenu une consommation de 30 m3 par personne au foyer.

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

09 - TARIFS LOCATION SALLE MULTI-ACTIVITÉS 2023

Délibération N°060-20222410D

Après délibération, le Conseil Municipal décide de reconduire les tarifs 2022 pour 2023 pour la location de la salle et la vaisselle. Le tarif de remise en état du parquet (hors dégradation) est reconduit pour 2023. Il comprend le ponçage et le lustrage, soit 50 € de l'heure.

Le Conseil Municipal décide également à l'unanimité d'offrir la gratuité de la salle une fois par an aux associations de la Commune. Pour l'APE, la salle reste gratuite à l'année.

Salle Multi-Activités (Tables et chaises comprises)

Chauffage : Un supplément de 30€ sera exigée pendant la période du 15 octobre au 15 avril. Ce supplément est effectif à compter du 1^{er} janvier 2023.

| MANIFESTATIONS | ORGANISMES | THORÉE-LES-PINS | HORS COMMUNE | OPTION CUISINE |
|--|--|-----------------|--------------|------------------|
| REPAS DANSANTS | Associations / C.E./ Professionnels | 200 € | 290 € | Cuisine comprise |
| REPAS DANSANTS (Mariages, banquets, anniversaires, ...) | 1 jour | 200 € | 290 € | Cuisine comprise |
| | 2 jours | 280 € | 380 € | |
| REPAS (sans danse) | Associations / C.E. | 100 € | 180 € | Cuisine comprise |
| BALS - LOTO -SPECTACLES - CONCERTS | Associations / C.E./ Professionnels | 70 € | 170 € | Cuisine + 30 € |
| VIN D'HONNEUR - GALETTES (hors week-end) | Associations / C.E. / Particuliers | 50 € | 100 € | Cuisine + 30 € |
| CONCOURS DE CARTES Associations / C.E. | 1 jour | 70 € | 170 € | Cuisine + 30 € |
| | 2 jours | 110 € | 230 € | |
| | 3 jours | 154 € | 290 € | |
| SÉPULTURE (petite salle) | Particuliers | 30 € | | |

Vaisselle

| DÉSIGNATION DES ARTICLES | PRIX/ARTICLE | REMBOURSEMENT SI CASSE |
|---------------------------------------|--------------|---------------------------|
| Assiettes creuses Unicet | 0,05 € | 3,45 € |
| Assiettes plates Unicet | 0,05 € | 3,45 € |
| Assiettes dessert Unicet | 0,05 € | 2,75 € |
| Couteaux manche rond | 0,05 € | 1,15 € |
| Fourchettes inox uni | 0,05 € | 0,70 € |
| Cuillères inox uni | 0,05 € | 0,90 € |
| Petites cuillères | 0,05 € | 0,45 € |
| Verres apéritifs | 0,05 € | 0,90 € |
| Verres Roc 16 cl | 0,05 € | 0,70 € |
| Verres à vin blanc | 0,05 € | 1,85 € |
| Verres à vin rouge | 0,05 € | 1,85 € |
| Flûtes | 0,05 € | 1,85 € |
| Tasse à café porcelaine avec soucoupe | 0,05 € | 3,90 € |
| Corbeilles pain | 0,30 € | 6,85 € |
| Pichets polycarbonate | 0,30 € | 13,05 € |
| Brocs Arcoroc | 0,30 € | 3,20 € |
| Légumiers Diamètre 24 | 0,30 € | 10,75 € |
| Plats ovales L 46 | 0,30 € | 10,05 € |
| Couverts de service | 0,15 € | 7,55 € |
| Plaques four air pulsé | Gratuit | 35,00€ |
| Grilles four air pulsé | Gratuit | 35,00€ |
| Plaques four gaz | Gratuit | 35,00€ |
| Plateaux à débarrasser | Gratuit | 12,00€ |

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

10 - TARIFS MATÉRIELS HORS SALLE MULTI-ACTIVITÉS 2023**Délibération N°061-20222410D**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reconduire les tarifs 2022 en 2023 pour la location du matériel hors salle multi-activités :

- 1 table avec 2 bancs : 2,00 € (gratuit pour les associations de la Commune),
- stands : 10 € par stand pour les particuliers de la Commune (gratuit pour les associations de la Commune).

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

11 - CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

M. le Maire précise aux membres du Conseil que la cérémonie aura lieu à 10h30 au monument FAVRE puis à 11h00 aux Monuments aux Morts.

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi à la Salle Multi-Activités (petite salle).

12 - VENTE PARCELLES JAUNAY A LA COMMUNE DE THORÉE-LES-PINS

Délibération N°062-20222410D

Une délibération en date du 21 mars 2022 (n° 29-20222103D) avait été prise pour l'acquisition des parcelles de Mme Bernadette JAUNAY. Seulement, un des héritiers a refusé l'offre faite par la Commune de Thorée-les-Pins. Le prix de vente a été fixé 900 € net vendeur.

M. le Maire demande aux membres du conseil leur avis sur le prix d'achat proposé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- valide l'acquisition de 2 parcelles d'une superficie totale de 0 ha 05a 58ca auprès de Mme Bernadette JAUNAY pour un montant de 900 € net vendeur. Pour rappel, les parcelles sont les suivantes :
 - ☞ Parcelle cadastrée Section B n°372 « Les Petits Prés » d'une superficie de 2a 73ca
 - ☞ Parcelle cadastrée Section B n°373 « Les Petits Prés » d'une superficie de 2a 85ca
- mandate l'étude de Maître GARBAN, notaire à La Flèche (Sarthe) pour établir les actes ;
- et autorise M. le Maire à signer lesdits actes.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

13 - DEVIS POUR LA CONCEPTION DU BULLETIN MUNICIPAL

Délibération N°063-20222410D

Mme Amandine DUGUET propose deux devis pour la conception du bulletin municipal (sans impression) :

- le 1^{er} devis est de Mme VALLET, graphiste, pour un montant de 1 633.40 €.
- le second est celui de l'Atelier du Voisin, concepteur de notre site internet, pour un montant de 840,00 €.

Le devis pour l'impression du bulletin auprès de l'Imprimerie Gravé est, quant à lui, de 1 311,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir le devis de l'Atelier du Voisin pour un montant de 840 € ainsi que celui de l'imprimeur pour un montant de 1 311,00 € HT et autorise M. le Maire à les signer.

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

14 - DEVIS POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC DU TERRAIN DE FOOTBALL

Délibération N°064-20222410D

Suite aux dégradations du 31 mars 2021 sur le terrain de football (vols de câbles sur candélabre), et après remboursement de l'assurance, M. le Maire propose un devis de la SOGECO pour la remise en état de l'éclairage du terrain.

Il s'élève à 4 842.70 € HT soit 5 811,24 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter le devis et autorise M. le Maire à le signer.

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

15 - COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS ET RÉUNIONS

M. David DOIRE prend la parole pour rendre compte du Conseil d'école qui a eu lieu le 18 novembre. Ce dernier sera repris au prochain conseil SIVOS.

Commission Animations/Bulletin : Pour le goûter de Noël des anciens, Mme Amandine DUGUET a fait deux devis pour les pâtisseries/buches de Noël.

- SARL LE MACOMA : 3.20 € la part
- Boulangerie LAMOUCHE : 2.50€ la part
- Le devis retenu sera celui de la Boulangerie LAMOUCHE.

Le concert prévu le 10 décembre à 17h00 à l'église a été accordé par le presbytère. Un vin chaud sera servi à l'issue du concert.

Pour les plants d'automne, les devis n'ont pas été validés. Ils seront revus à la baisse.

Commissions Bâtiments : Suite à la commission bâtiments du 30 septembre, M. Arnaud GAULTIER fait part des points abordés :

- Isolation d'une classe et du couloir à l'école,
- Volets roulants à la salle des fêtes,
- Projet de panneaux solaires sur le toit de la salle des fêtes,
- Faire un audit de l'éclairage à l'école, salle et mairie,
- Lasure à faire sur la charpente de l'appentis au square à côté de la mairie,
- Décapage sur le carrelage de la salle.

Commission Voirie : M. Patrick JAUNAY informe les conseillers sur plusieurs points :

- Un devis pour le contrôle de nos équipements sportifs et récréatifs a été réalisé. Il s'élève à 348€ TTC (validé en conseil).
- Le cabinet Loiseau a refait une esquisse suite aux demandes des conseillers lors du dernier conseil municipal. Cette dernière répond mieux aux attentes de ces derniers.
- Il a assisté à une réunion NATURA 2000 qui propose aux exploitants agricoles des subventions dans le cadre des MAEC (mesures agro-environnementales et climatiques)
- Fibre : toute la Sarthe est désormais desservie en totalité.
- Dans le cadre du CTO, des jeunes du CFA La Germinière situé à Rouillon vont venir sur 2 jours sur la commune pour procéder à du débroussaillage, de la taille, ... Ils interviendront sur la zone du lavoir du 29 au 30/11.
- Les travaux du Ruisseau commenceront en automne 2023 entre le Loir et la RD 306.
- Atlas de la biodiversité : il finalise l'inventaire faune et flore. Un petit livre devrait être édité regroupant les 14 communes. Il a été demandé auprès du CPIE d'en réaliser mais en ne ciblant que la commune de Thorée-les-Pins.
- Chemin pédestre : une entreprise réalisera la pose des bornes avec le flash code. Il devrait être opérationnel aux printemps 2023.

16 - DIVERS

M. le Maire fait part du nouveau dispositif « EcoWatt » mis en place pour connaître les risques de délestage durant l'hiver. Renommé rapidement « la météo de l'énergie », il s'agit d'une carte interactive, en temps réel, illustrant le niveau de consommation dans l'hexagone. Les habitants de la commune peuvent s'inscrire à « l'alerte vigilance coupure » en se rendant à l'adresse internet suivante www.monecowatt.fr/inscription-alerte-vigilance-coupure. « EcoWatt est également téléchargeable sur les smartphones.

Dans le cadre de la révision des valeurs locatives, et après remise des rapports, un premier constat a été réalisé :

- pour les piscines, sur les 17 déclarés, 1 n'en était pas une.
- pour les logements vacants : sur 39, 19 sont réellement vacants, 20 ont un changement de destination (location, propriétaire, gîte).
- pour les logements insalubres (cat 6 à 8) : sur 40 logements, 20 photos étaient manquantes pour analyser l'état de ces derniers, ce qui a été réalisé par les élus.
- et enfin pour les éléments de confort (cat 1 à 6) : 51 maisons sont déclarés sans chauffage.

Déchetterie : les travaux ont commencé le lundi 17 octobre 2022. Elle devrait ouvrir d'ici la fin 2023 à La Flèche.

Succession MARTIN : après des contacts et courrier en recommandé infructueux avec le notaire en charge de la succession, il s'avère que dans le cadre de notre projet futur, le notaire nous a précisé que la Commune sera prioritaire sur l'acquisition des parcelles.

Tour de table

M. Arnaud GAULTIER a constaté que le trottoir derrière l'église était enherbé. Il demande à ce que cela soit entretenu.

M. David DOIRE demande s'il y a un retour sur les cinémomètres qui ont été installés. Le constat est le même que lors des précédentes poses,

Mme Patricia BOURDIN demande s'il est possible de mettre des n° au lieu-dit Les Cosnuères suite au passage de la fibre.

Mme Joëlle GERMOND remercie le Conseil pour l'achat de l'ordinateur portable et de la douchette. Elle demande également la possibilité d'utiliser la salle du conseil le samedi 17/11 matin pour un goûter de Noël avec les bénévoles et les lecteurs de la bibliothèque. M. le Maire accepte.

* Dates à retenir :

- | | |
|---------------------------------|--|
| - Conseil SIVOS : | Mardi 22 novembre 2022 à 18h15 |
| - Conseil Municipal : | Lundi 28 novembre 2022 à 20h30 |
| - Vœux du Maire au personnel : | Vendredi 16 décembre 2022 à 18h30 |
| - Vœux du Maire aux habitants : | Vendredi 06 janvier 2023 à 20h30 |
| - Galettes des Associations : | Vendredi 27 janvier 2023 à 20h00 ou 20h30 ?? |

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 00h15.

Signatures :

LELARGE Joël
Maire

Joëlle GERMOND
Secrétaire de séance